

« L'immigration est une chance, un enrichissement pour notre société. »

À l'occasion du 30^e anniversaire de l'ASTI, Monsieur Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration a prononcé le 18 novembre 2009 un discours dont forum reprend la 2^e partie consacrée à la politique de l'immigration. Dans sa première partie, il a abordé le thème de la politique de l'asile qui occupait plus souvent le devant de la scène ces derniers temps. Le ministre a pourtant su convaincre l'audience qu'également en matière d'immigration classique, beaucoup reste à faire. Et dans sa réponse à une question d'un auditeur il n'a pas hésité à désigner le fil orange ou noir comme une limite qui l'empêche trop souvent à aller plus loin.

[...] Une très large majorité d'entre nous, voire tous les Luxembourgeois, portent en eux une part d'étranger. C'est peut-être ce qui fait notre vraie identité ! C'est sûrement le reflet de notre histoire mouvementée qui a façonné cette terre de passage, forteresse pendant des siècles puis, depuis quelques décennies, place forte économique. Ce sont d'abord ces militaires et ces commerçants venus de tous les coins d'Europe ensuite, ces mineurs et sidérurgistes, ces ingénieurs prussiens et travailleurs au fond des mines du Nord de l'Italie, ces ouvriers du bâtiment d'abord italiens puis portugais et tous les autres Européens et personnes venues d'ailleurs qui ont construit ce pays. [...]

L'immigration légale ne doit pas rester une formule qui cache la réalité de frontières de plus en plus étanches. Nous devons permettre à un jeune Cap-Verdien, un Monténégrin ou un Kosovar d'émigrer légalement vers notre pays, d'y étudier et d'y travailler. C'est le seul moyen pour freiner l'immigration illégale organisée par les trafiquants d'êtres humains, véritables réseaux criminels qui exploitent les personnes à la recherche d'une vie meilleure. Cette immigration qui ne plonge pas les immigrés dans l'illégalité et dans la clandestinité, avec tous les risques sociaux qui y sont liés, ne peut certainement pas être illimitée. Mais elle doit

être une vraie chance, une vraie opportunité, une perspective réaliste sans barrières administratives infranchissables, pour l'immigré d'abord, mais aussi pour la société d'accueil et le pays d'origine.

J'ai déjà évoqué la nécessité de lutter contre ceux qui organisent l'immigration illégale et en tirent des avantages faramineux. Cela va des passeurs aux employeurs qui contournent ainsi nos législations du travail et de la protection sociale. J'entends lancer prochainement un plan d'action sanctionnant plus sévèrement les employeurs sans scrupules. Notre loi le prévoit. La directive européenne à ce sujet le prescrit. L'immigration future ne se résumera pas à la seule immigration économique composée essentiellement de hautement qualifiés.

Certes, notre pays doit également promouvoir celle-là, en liaison avec le développement de notre université, des secteurs de technologie de pointe, de la recherche. Notre loi favorise les chercheurs, mais elle offre aussi des opportunités aux étudiants venant des pays du tiers monde qui souhaitent acquérir, après leurs études, une expérience professionnelle. Mais dans ce contexte nous ne pouvons pas ignorer le danger que représente la fuite des cerveaux pour les économies en développement.

L'immigration légale ne doit pas rester une formule qui cache la réalité de frontières de plus en plus étanches.

Nous devons donc mieux intégrer ces questions de migration dans notre politique de coopération. Notre pays doit également être ouvert à d'autres migrants, moins qualifiés, au regroupement familial qui ne doit pas être un labyrinthe bureaucratique. [...] Nous devons donc mettre en place les formules adaptées avec des pays partenaires et je pense en premier au Cap-Vert avec lequel nous avons engagé une coopération dans le cadre d'un partenariat européen. Nous avons trop de jeunes cap-verdiens qui vivent dans l'illégalité avec tous les risques que cela comporte.

L'immigration est une chance, un enrichissement pour notre société. Elle a contribué de manière décisive à la richesse économique, culturelle, humaine de notre pays. Notre combat contre toute forme de xénophobie et de racisme doit être inlassable. Aucun pays n'est définitivement vacciné contre ce virus qui attaque les valeurs et les fondements démocratiques de nos sociétés. L'ASTI a toujours été à la pointe de ce combat contre l'ignorance et j'ose dire contre une des formes les plus dangereuses et pernicieuses de la bêtise. Mais ce combat ne peut pas se mener avec les seuls mots ou de belles paroles. C'est un combat sur le terrain de la cohésion sociale ouvrant patiemment le chantier de l'intégration et des droits. [...]

La première loi sur l'intégration date de 1993. La Chambre en a adopté une nouvelle dans la foulée de la loi sur la libre circulation et l'immigration. Mais l'intégration ne se décrète pas, elle se construit dans toutes les sphères de la société. L'ASTI a accompli un travail de pionnier et continue à le faire. Je tiens à rendre hommage à tous les bénévoles, à tous ceux qui au fil des trente ans se sont engagés au service d'une société luxembourgeoise plus ouverte, plus harmonieuse ou devrais-je dire moins fracturée. Parce que l'Etat n'a pas toujours été à la hauteur – et parfois c'est aussi un avantage – vous avez assuré et continuez à le faire, les services d'information, d'accompagnement, de conseil aux immigrés et aux réfugiés. [...]

Cela fait longtemps que vous organisez la promotion de l'apprentissage de la langue luxembourgeoise, bien avant l'adoption de la nouvelle loi sur la nationalité. La langue est sûrement un facteur d'intégration parce qu'elle est d'abord un instrument de communication. Elle peut être une barrière et une cause de discrimination, surtout au niveau de l'école. Trop d'enfants issus de l'immigration échouent leur parcours scolaire et risquent ainsi de connaître d'énormes difficultés au niveau de leur insertion professionnelle. Près d'un tiers des personnes au chômage sont d'origine portugaise, bien que cette communauté ne représente que 18 % de notre population. Dans une société de plus en plus dominée par le savoir et la connaissance, l'échec scolaire est source d'exclusion sociale. Une mécanique infernale se met en marche qui perpétue cette forme d'exclusion

qui rime avec pauvreté et chômage. Les primo-arrivants portugais arrivés après 1993 affichent, selon une étude du CEPS, un taux de risque de pauvreté de 56 %. Je ne dis pas que seuls les immigrés sont concernés par ce phénomène dangereux pour la cohésion sociale. Ce n'est pas le cas. Il y a des réussites formidables parmi nos concitoyens d'origine étrangère. Il y a des concitoyens luxembourgeois qui décrochent, se trouvent au chômage et plongent dans la pauvreté avec des conséquences fatales pour leurs enfants. Mais l'ascenseur social joue encore moins en faveur des enfants issus de l'immigration. Nous devons faire des efforts considérables à ce niveau. Les réformes de notre système éducatif sont une étape absolument indispensable. Le nombre d'enfants d'immigrés qui passent les rampes du secondaire classique reste infime. Nous avons perdu du temps, mais surtout la société luxembourgeoise, faute d'une école adaptée à ses réalités, s'est privée de talents, de jeunes gens mieux formés en phase avec les exigences d'une économie de connaissance. L'encouragement à la mixité sociale – au niveau des crèches, du précoce et des maisons de relais où les enfants venant de milieux défavorisés doivent pouvoir bénéficier de l'appui nécessaire – est un élément favorable à une société plus juste qui assure l'égalité des chances. Une société réussit d'autant mieux l'intégration de ses immigrés si elle se donne les moyens concrets pour assurer l'égalité des chances.

Serge Kollwelter verabschiedet sich als Präsident und begrüßt Laura Zuccoli als neue Präsidentin der ASTI. © ASTI (2009)



La place des frontaliers qui représente le groupe le plus important sur notre marché du travail n'est pas claire. Des efforts particuliers sont nécessaires pour renforcer les liens, entreprise difficile.

Une société ouverte qui mise sur la cohésion ne peut pas éluder la question de la participation démocratique. Nous avons mis du temps à accorder le droit de vote aux salariés non-luxembourgeois qui constituent de loin la majorité (près de 70 %) sur notre marché du travail pour les élections sociales. Cela a été finalement fait, suite à un jugement de la Cour européenne, et le monde social luxembourgeois ne s'est pas écroulé. Aujourd'hui, notre principal souci est le taux de participation relativement faible, notamment de la part des frontaliers. La place des frontaliers qui représente le groupe le plus important sur notre marché du travail n'est pas claire. Des efforts particuliers sont nécessaires pour renforcer les liens, entreprise difficile.

Je me rappelle bien les inquiétudes démesurées lors des négociations du Traité de Maastricht qui a établi la citoyenneté européenne en y attachant des droits politiques. Une dérogation luxembourgeoise qui ne porte pas son nom a été négociée et présentée comme un succès diplomatique. L'était-elle vraiment ? Elle a été inspirée par la crainte, celle de voir apparaître sur la scène politique luxembourgeoise des forces xénophobes. La crainte est rarement bonne conseillère. Les démocrates, ceux qui veulent faire progresser notre société, devraient davantage miser sur le courage et la force de leurs propres arguments au lieu de tergiverser et de louvoyer du côté des extrêmes ou des démagogues. Nous avons assoupli quelque peu ces dérogations et le programme gouvernemental prévoit d'autres adaptations. Mais elles restent en vigueur, notamment en ce qui concerne les élections communales (fonctions de bourgmestre et échevin et surtout durée de résidence...).

Pourquoi ? Y a-t-il de raisons objectives, démocratiques qui plaideraient en faveur de leur maintien, si ce n'est une crainte dont on ne voit pas bien l'objet. Et pourtant la base de la participation citoyenne c'est la commune. C'est là où l'intégration, l'échange et la participation doivent prendre leurs racines.

La révision de notre code de la nationalité, qui désormais autorise la double nationalité, ce qu'il prévoyait déjà dans certains cas, a été une réforme importante. Je n'ai jamais caché que j'aurais souhaité aller plus loin, ouvrir un peu davantage une porte entrouverte. Cette réforme n'a pas donné lieu à des réactions épidermiques que certains nous prédisaient. Il faut d'ailleurs reconnaître le courage des députés qui ont introduit dans notre législation un début de droit du sol. Dans un pays où naissent davantage d'enfants non luxembourgeois que luxembourgeois, c'est la voie la plus naturelle pour élargir et renforcer la communauté nationale, pour construire une vraie citoyenneté qui mise sur ce que nous avons en commun sans pour autant ignorer notre diversité. Ce chantier doit être réouvert à la lumière d'une évaluation

d'une loi qui constitue un progrès mais en même temps a mis en place des barrières qui risquent de limiter par trop sa portée souhaitable.

J'ai déjà évoqué la langue luxembourgeoise qui ne s'est jamais aussi bien portée qu'aujourd'hui. Pour les jeunes de cette génération, elle est le véhicule normal de communication. Elle est la langue des SMS et des emails et de tout autre message dont notre génération n'aurait même pas osé rêver. Faisons avancer ce véhicule. Organisons sa promotion en multipliant les cours, comme le fait l'ASTI, mais n'en faisons pas un strict examen de conformité nationale. C'est un véhicule qui avance avec d'autant plus de légèreté que nous ne le surchargeons pas de fantasmes identitaires qui simplifient à outrance une situation linguistique luxembourgeoise bien plus complexe.

Il y a donc un besoin de poursuivre des réformes entamées, de renforcer une citoyenneté qui ne peut plus se cantonner à la seule nationalité. Le « vivre ensemble » est de ce fait un projet politique majeur pour notre pays dont la prospérité et le dynamisme en dépendent. Investir dans l'intégration, dans la promotion de l'égalité des chances, dans la participation accrue à la vie politique et sociale de tous les habitants de ce pays est un investissement qui bénéficie à tous, aux Luxembourgeois comme aux non-Luxembourgeois. Un pays divisé en communautés qui vivent côté à côté, fût-ce pacifiquement, n'est ni un pays fort capable de construire avec détermination son avenir, ni une société capable de tirer le meilleur parti de la diversité.

La prospérité du Luxembourg est aujourd'hui plus encore que par le passé construite sur l'ouverture qui a de multiples facettes : l'immigration en est une, les 145 000 frontaliers en représentent une autre. L'apport de l'étranger de connaissances, de savoir, d'innovations et d'investissements qui a transformé le Luxembourg en phases successives, reste plus nécessaire que jamais, puisque la réorientation de notre économie est de nouveau à l'ordre du jour. Aujourd'hui, une forte majorité d'entreprises – je parle de PME – sont créées par des non-Luxembourgeois. Nous n'avons d'autre choix que de rester une terre d'accueil – ce que nous avons été pendant des siècles de façon involontaire. Nous avons aujourd'hui l'énorme chance de pouvoir le favoriser et de l'organiser. Faisons de la politique : agissons. [...] ♦

Le texte entier du discours est disponible sur <http://www.asti.lu/pdf/30eanniversaireASTISCHMITpasse.pdf> et sur <http://www.europaforum.public.lu/fr/actualites/2009/11/schmit-asti/index.html>.